

Délibération N°10

Communauté de Communes
du Pays de Lapalisse

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

OBJET :	
ENGAGEMENT	DE
PROGRAMMES	
D'INVESTISSEMENT	EN
RAISON DE LEUR	
URGENCE	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois

Le Dix-Neuf Janvier à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président annonce au Conseil qu'il y a nécessité à engager, avant le vote formel des budgets, dès le début d'année 2023, des opérations d'investissement dans la continuité des décisions prises au terme de l'exercice 2022 ou lorsque l'urgence est manifeste.

Ces engagements seront toutefois réalisés dans le quart des inscriptions budgétaires de 2022, en application des dispositions prévues à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des opérations suivantes :

- création de 2 city stades à Isserpent et Le Breuil (*le city stade de Saint Etienne de Vicq fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2023*)
- création d'une micro-folie (musée numérique)
- achat nouvelle version pro du logiciel Intra@Geo (pour le service urbanisme)
- achat de matériels pour la cantine suite à l'obtention d'une subvention - plan de relance soutien aux cantines scolaires
- achat d'une imprimante UV pour le Fablab suite à l'obtention d'une subvention de l'ANCT - AML « Jouons les jeux numériques »
- réalisation d'une clôture rigide entre le camping et la piscine de Bert afin de rendre accessible aux PMR cette dernière
- remplacement de la clôture entre le camping et le stade Honneur à Lapalisse.

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires pour ces dépenses, soit :

Montants des crédits à engager en euros
(sur la foi des estimations provisoires
détenues par les services)

• BUDGET GÉNÉRAL :

- Opération n°307 : Création de 3 city stades (Isserpent, Le Breuil et Saint-Etienne de Vicq) :	120 000 € TTC
- Opération n°318 : Création d'une micro-folie :	60 000 € TTC
- Opération n°319 : Logiciel urbanisme Intr@Geo – nouvelle version pro 2023 :	5 000 € TTC
- Opération n°320 : Cantine scolaire de Lapalisse – équipements 2023 :	15 000 € TTC
- Opération n°321 : Fablab : équipements 2023 :	8 000 € TTC
- Opération n°322 : Piscine de Bert - travaux 2023 :	6 500 € TTC

• BUDGET ANNEXE HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

- Opération n°34 : Camping de Lapalisse : clôture :	3 300 € HT
--	------------

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les programmes exposés et leur engagement en urgence dès Janvier 2023,

- de permettre à Monsieur le Président de procéder à leur ordonnancement, en lui demandant d'inscrire les crédits de dépenses d'investissement correspondants, lesquels seront repris au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 24 JAN. 2023
Publié ou Notifié le : 20 JAN. 2023
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES